

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,
Vu la délibération du Conseil du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a élu Monsieur David ROBO en qualité de Président,
Vu la délibération du Conseil du 26 juin 2025 portant délégation du Conseil communautaire au Président,

Considérant que l'outil de gestion cartographique des véloroutes LIZMAP permet une meilleure connaissance et gestion des véloroutes de la Destination-Bretagne-Sud-Golfe-du-Morbihan. Il permet ainsi de répondre pleinement à l'objectif « Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes » de la stratégie touristique 2023-2025 de la Destination-Bretagne-Sud-Golfe-du-Morbihan.

DECIDE

VANNES,
Le
19 DEC. 2025

OBJET : Convention de prestation de service de l'outil cartographique « LIZMAP » pour le suivi des infrastructures cyclables de la Destination Bretagne-Sud-Golfe-Du-Morbihan

Article 1 : Le Président de l'agglomération décide de signer des conventions relatives à la gestion de l'outil LIZMAP.
Ces conventions sont signées entre Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et :

Lorient-Agglomération ;
Blavet Bellevue Océan Communauté ;
Auray Quiberon Terre Atlantique ;
Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer ;
Questembert Communauté ;
Arc Sud Bretagne.

Article 2 : La signature de ces conventions engage Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 2261 euros TTC, dont les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

David ROBO
Président

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION